GOLF NOUVEAU BRUNSWICK
POLITIQUES POUR UN SPORT SÛR

INTRODUCTION

Golf Nouveau-Brunswick (Golf NB) a l'obligation et la responsabilité fondamentales de protéger la santé, la sécurité et le bien-être physique et mental des athlètes, du personnel, des bénévoles et des autres participants à ses activités.

Golf NB prend très au sérieux toute situation d'inconduite ou de mauvais traitement. Pour cette raison, Golf NB s'engage à adopter et à appliquer des politiques et des processus solides, clairs et efficaces pour prévenir et traiter toutes les formes d'inconduite ou de mauvais traitements.

Ces politiques sur le sport sécuritaire font collectivement la promotion d'un environnement sportif sécuritaire en communiquant les normes de comportement attendues. Golf NB - y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les employés, les bénévoles et les parents ou tuteurs d'athlètes - qui souhaitent signaler tout cas d'inconduite ou de mauvais traitement peuvent le faire directement auprès du président, du vice-président ou du directeur exécutif de Golf NB, qui se reportera ensuite au présent document pour déterminer le forum et la façon appropriés de traiter le rapport.

Golf NB reconnaît et respecte également la version 5.1 du Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport (UCCMS).

ENGAGEMENT DU GOLF NB POUR UN SPORT SÛR

Objectif
Cette section du document sur la sécurité dans le sport décrit l'engagement de golf nb à fournir un environnement sportif sûr et à adhérer au code de conduite universel pour prévenir et traiter la maltraitance dans le sport (uccms).

Engagement à l'égard d'un environnement sportif exempt de mauvais traitements
Golf NB prend les engagements suivants à l'égard d'un environnement sportif exempt de mauvais traitements:

A) tous les participants au sport peuvent s'attendre à jouer, à s'entraîner et à participer à des compétitions, à travailler et à interagir dans un environnement exempt de mauvais traitements.
B) s'attaquer aux causes et aux conséquences de la maltraitance est une responsabilité collective et exige des efforts délibérés de la part de tous les participants, des parties prenantes du sport, des administrateurs de clubs sportifs et des dirigeants d'organisations.
C) les participants en position de confiance et d'autorité ont la responsabilité générale de protéger la santé et le bien-être de tous les autres participants.
D) les participants adultes ont un devoir éthique et légal spécifique et la responsabilité supplémentaire de réagir aux incidents de mauvais traitements impliquant des mineurs et d'autres personnes vulnérables.
E) tous les participants reconnaissent que la maltraitance peut se produire indépendamment de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression sexuelle, de la race, de l'origine ethnique, du statut d'autochtone ou du niveau de déficience physique ou intellectuelle et de leurs intersections. De plus, il est reconnu que les personnes appartenant à des groupes traditionnellement marginalisés sont plus vulnérables aux expériences de maltraitance.
F) tous les participants reconnaissent que les personnes qui ont été victimes de mauvais traitements peuvent subir une série d'effets qui peuvent apparaître à différents moments et qui peuvent affecter profondément leur vie.
G) tous les adultes qui travaillent avec des enfants et des jeunes ont le devoir de prévenir ou d'atténuer les possibilités de mauvaise conduite.
H) en reconnaissance de la vulnérabilité historique à la discrimination et à la violence de certains groupes, et qui persiste aujourd'hui, les participants en position de confiance et d'autorité ont le devoir d'intégrer des stratégies pour reconnaître les préjugés systémiques, les préjugés inconscients, et pour répondre rapidement et efficacement aux pratiques discriminatoires.

Normes de conduite
Golf NB a adopté un code de conduite et d'éthique qui décrit les normes de conduite et de comportement pour tous les participants. Les normes de conduite générales s'appliquent à tous les participants et les normes spécifiques s'appliquent aux postes au sein de l'organisme. Le Code de conduite et d'éthique indique que Golf NB adopte le Programme canadien antidopage et y adhère.

Médias sociaux
Golf Canada a adopté une Politique sur les médias sociaux qui décrit les normes de conduite attendues des participants sur les médias sociaux. La Politique sur les médias sociaux souligne l'importance d'une interaction responsable entre l'entraîneur et l'athlète sur les médias sociaux.

Protection des athlètes
Dépistage
Golf NB a adopté une Politique de filtrage exhaustive qui exige que certains Participants passent un processus de filtrage avant d'être autorisés à interagir avec des athlètes.

4. Golf NB a élaboré une politique de protection des athlètes qui peut être utilisée par les entraîneurs, les gestionnaires, le personnel médical et les autres personnes en autorité. Golf NB offre une formation sur la politique et a pris des mesures pour s'assurer que la politique est mise en œuvre.

Ressources
Golf NB fournira régulièrement aux participants des renseignements sur les ressources et la formation liées à la protection des athlètes.

Engagement des athlètes
Golf NB s'engagera auprès des athlètes pour déterminer le niveau de succès de leurs mesures de protection des athlètes ainsi que pour identifier les lacunes ou les préoccupations des athlètes.

Règlement des différends
Golf NB a élaboré un ensemble complet de politiques de résolution des différends qui comprennent :
a) Politique en matière de discipline et de plaintes
b) Politique d'appel
c) Politique de règlement des différends
d) Procédure disciplinaire pour les événements
e) Politique de dénonciation

L'ensemble des politiques de résolution des litiges comprend les éléments suivants :
a) Une personne indépendante à laquelle les plaintes peuvent être soumises.
b) Des sanctions en cas de violation des normes de conduite.
c) Un mécanisme de suspension des individus en attendant la conclusion du processus.
d) Des gestionnaires de cas, des décideurs et/ou des enquêteurs impartiaux et expérimentés.
e) Une protection contre les représailles pour avoir déposé une plainte.
f) L'anonymat du plaignant dans le cas des dénonciateurs, dans la mesure du possible.
g) L'indépendance des procédures d'appel, lorsque les appels sont autorisés.
h) La possibilité d'un règlement alternatif des litiges.
i) Enquêtes sur les plaintes lorsque les circonstances le justifient.
j) Procédures disciplinaires sur place (lorsqu'un événement ne dispose pas de ses propres procédures disciplinaires).

Obligations - Rapports et gestion des cas par des tiers
Les politiques de Golf NB prévoient que certaines plaintes doivent être signalées aux entités gouvernementales, aux forces de police locales et/ou aux agences de protection de l'enfance.

Les politiques de Golf NB prévoient que les plaintes doivent être reçues par un tiers indépendant qui n'a pas de conflit d'intérêts ni de parti pris.

Dossiers
Golf NB conservera les dossiers des décisions qui ont été prises conformément aux politiques de l'organisme. Ces dossiers peuvent être partagés avec d'autres personnes ou organismes, y compris, mais sans s'y limiter, les organismes nationaux de sport, les organismes provinciaux/territoriaux de sport, les organismes multisports et les entités gouvernementales.

Golf NB continue de développer une structure de gouvernance et une culture organisationnelle qui reflètent la diversité des athlètes et des intervenants au sein du sport, qui respectent toutes les lois fédérales et/ou provinciales/territoriales applicables, et qui s'orientent vers une stratégie d'alignement national pour le sport au Canada.

Golf NB surveille et évalue continuellement ses politiques, ses pratiques et ses procédures.